

## Semis sous couverts, cultures associées

**Jeudi 25 avril 2019 – Lieu à définir : en salle et sur le terrain (exploitation)**



Intérêts d'un colza associé à une légumineuse



blé tendre semé en direct dans de la luzerne porte-graines



blé semé en direct dans du trèfle blanc (semé avec le colza précédent)



Destruction des couverts

### Connaissances et pratique des Semis sous couverts, cultures associées...

**Public :** salariés agricoles concernés ou intéressés par les techniques et pratiques de semis sous couverts, cultures associées et l'agriculture de conservation des sols.

**Objectif :** Connaître les techniques et identifier les différentes interventions.

**Programme :** en salle et visites de parcelles.

- Notions techniques sur l'agriculture de conservation (non labour, couverts permanents...).
- Principes et techniques de semis sous couverts, cultures associées. Objectifs recherchés.
- Mise en pratique. Matériels utilisés. Cultures concernées. Expériences en Eure et Loir et essais suivis par la Chambre d'agriculture d'Eure et Loir.
- Visites terrain / exploitation agricole : Observations et échanges avec un agriculteur autour de parcelles.

**Intervenants :** Emmanuelle LHERBETTE, Conseillère Grandes Cultures / Chambre d'agriculture 28.

### Conditions financières et inscriptions des salariés

- Formation prise en charge par le Fafsea \*, la chambre d'agriculture et l'ASA :
  - **Le Salaire** est maintenu par l'employeur : une indemnisation lui sera versée suivant conditions / Fafsea\*.
  - **Les Frais de formation** (intervenant, documents, salle ...) : sont pris en charge par le Fafsea \*.
  - **Le déplacement (co-voiturage demandé) et le repas du midi du salarié :** sont pris en charge par l'ASA si le salarié participant est adhérent de l'ASA 28 (Association des Salariés Agricoles - cotisation de 32 € pour 2019).
  - Nous nous limitons aux **15 premiers salariés inscrits**.
  - Votre employeur doit retourner le bulletin d'inscription Fafsea \* ci-joint **avant le 25 mars 2019** à D. Lazier responsable du stage – CA 28 / ASA
  - Une confirmation sera adressée au salarié inscrit et à son employeur (convention de formation / CA 28).

\* FAFSEA : Organisme paritaire qui finance la formation continue des salariés agricoles.  
Modalités de prise en charge des formations suivant conditions Fafsea pour 2019.

**Important**

**PARLEZ-EN À VOTRE EMPLOYEUR ET INSCRIVEZ-VOUS !**